

PROTOCOLE DE DÉPLACEMENT ET ACCUEIL DE JUMENTS

SAISON DE MONTE 2021

Haras de Bouquetot, 1ère station d'étalons à adopter un plan de biosécurité en France

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, et par mesure de précaution afin d'éviter au maximum les contacts entre individus, le Haras de Bouquetot a établi un protocole d'accueil des juments.

LE TRANSPORTEUR ET LE DÉTENTEUR S'ENGAGENT À RESPECTER CE PROTOCOLE STRICTEMENT. DANS LE CAS CONTRAIRE LA JUMENT NE SERA PAS SAILLIE.

Tous les intervenants impliqués dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signes cliniques et ne présentant pas de température), ne sont pas des personnes contact, ni des personnes à risques.



DOCUMENTS À FOURNIR EN CAS DE CONTRÔLE PAR LES AUTORITÉS

Selon les dispositions gouvernementales mises en place

- → Justificatif d'exercice professionnel (Extrait Kbis, SIRET, SIREN, déclaration MSA) et/ou attestation de l'employeur
- → Registre de transport de l'équidé (modèle disponible sur le site de l'IFCE

https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-des-transports/)

- → Documents d'identification de l'équidé transporté
- → Pièce d'identité du chauffeur
- → Attestation de déplacement dérogatoire



CONSIGNES PRÉALABLES AU DÉPLACEMENT

- → Nettoyage et désinfection avec virucide du véhicule de transport des juments en amont et le jour du transport
- → Prise de rendez-vous obligatoire avec le haras. En cas de jument difficile le détenteur doit prévenir le haras à la réservation du saut
- → Présence impérative de gel hydroalcoolique ou d'une solution virucide à bord du véhicule
- → Chargement de l'équidé après lavage des mains ou avec des gants à usage unique
- → Déplacement de la jument sur ovulation et un seul saut par chaleur afin de limiter au maximum les transports
- → Si la jument est difficile et non coopérative au souffleur et/ou avec l'étalon le Haras refusera de saillir
- → Disposer des résultats des tests sanitaires préalables à la saillie, les fournir au Haras par email au plus tard la veille du jour de la saillie
- → Fournir au Haras la copie du document d'identification par email afin d'éviter toute contamination par contact (pages de signalement et pages de vaccinations)
- → Pour les juments suitées, laisser les poulains au haras du détenteur



P1/2

- → Ne se déplacer qu'à une (1) seule personne, le chauffeur doit avoir pris connaissance du protocole
- → Le propriétaire et / ou détenteur atteste sur l'honneur que la jument n'a pas été saillie par un autre étalon sans quoi de nouveaux prélèvements doivent être effectués en suivant le protocole de monte
- → Sauf impératif d'urgence lié à l'animal transporté, il est interdit de s'arrêter sur le trajet pour un autre objet que celui du transport vers la station de monte



CONSIGNES SUR LE CENTRE DE REPRODUCTION

- → Le transporteur reste dans son véhicule pendant tout le stationnement sur le centre de reproduction. Les échanges se font par téléphone, la visualisation des documents par vitre interposée.
- → Les vérifications d'identité de la jument sont faites à partir de l'email transmis au préalable et l'étalonnier établit une attestation de vérification du document et de la saillie (ce document permettra une régularisation ultérieure sur le document d'identification) qu'il adressera par email au propriétaire.



EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES OU EN CAS DE DOUTE, LE RESPONSABLE DES ÉTALONS DU HARAS DE BOUQUETOT MR BENOIT GIRRES (TEL 06.45.04.86.80) POURRA REFUSER D'ACCUEILLIR ET DE SAILLIR LA JUMENT.

